4 septembre 2007

07.169
ad 07.020

Postulat Philippe Haeberli

Mesures d'insertion pour les moins de 30 ans

La mise en place des premières mesures prévue par le loi pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, démontre que la plupart des candidats devront effectuer des stages dans des programmes de réinsertion. Bien que ceux-ci disposent de capacités pour offrir des places, des contraintes administrativo-financières les empêchent d'accueillir plus de bénéficiaires.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier rapidement la possibilité de restructurer l'organisation et la répartition des fonds pour la réinsertion, afin d'augmenter les offres pour les stages d'observation prévu par la loi.